



Observatoire de l'Action Gouvernementale, asbl

Siège social : Bujumbura -Burundi * B.P.:3113 Bujumbura,Tél.:22 21 88 20

E-mail:oag@telema.bi Site Web:www.oag.bi

L'état de la gouvernance du Burundi (Juillet-août 2011)

Analyse contextuelle

Bujumbura, septembre 2011

Remerciements.

Aux termes de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le consultant, Monsieur BARUMWETE Siméon pour son apport très précieux dans la promotion d'une gouvernance démocratique fondée sur des pratiques de transparence et de respect des normes et d'éthique dans la gestion des affaires publiques.

Ses remerciements vont enfin à l'endroit de l'ONG « Oxfam Novib» pour son appui financier.

Table des matières

	Matière	Page
	Remerciements.....	3
0.	Introduction.....	7
1.	L'analyse théorique du conflit politique d'après les élections de 2010	7
1.1.	Les conflits politiques comme produits d'une crise de gouvernance politique.....	7
1.2.	Les conflits politiques comme produits d'une crise de gouvernance économique.....	8
1.3.	Les conflits politiques comme produits de stratégies de politiciens investisseurs	9
1.4.	Les conflits politiques comme produits de l'ingérence de tierces parties.....	10
2.	Le fonctionnement des institutions.....	11
2.1.	Le pouvoir exécutif : banalisation de l'insécurité.....	11
2.1.1.	Banalisation de l'insécurité.....	11
2.1.2.	Mesures gouvernementales « paupérisant » la population.....	13
2.1.3.	Refus du dialogue malgré les appels incessants des acteurs locaux et internationaux.....	15
2.2.	Le pouvoir législatif : un parlement quasi monocolore mais peu productif.....	15
2.2.1.	L'Assemblée Nationale.....	17
2.2.2.	Le Sénat.....	19
2.3.	Le pouvoir judiciaire : entre politisation et instrumentalisation	20
3.	Les rapports Etat-Société.....	20
3.1.	Rapports Etat-partis politiques : dialogue de sourds.....	20
3.2.	Rapports Etat-Société civile : persistance d'une crise de confiance.....	21
3.3.	Rapports Etat-médias : menaces à la liberté de la presse.....	22
	Conclusion.....	23

L'état de la gouvernance du Burundi (juillet – août 2011)

0. Introduction

L'analyse de la gouvernance du Burundi pour les mois de juillet et août 2011 vise à comprendre le fonctionnement des institutions (le législatif, l'exécutif, le judiciaire) et l'état de la sécurité. Dans cette optique, nous voulons comprendre la manière dont l'Etat a assuré ses missions essentielles (sécurité et justice) et l'état de ses rapports avec la société en insistant surtout sur les rapports Etat – Partis politiques ; Etat - Société civile et rapports Etat – médias. Ces rapports ont été surtout conflictuels.

Toutefois, avant d'analyser, ces rapports, nous voulons d'abord faire un aperçu général sur l'analyse théorique de ce contexte politique tendu depuis les dernières élections communales de mai 2011. La situation politique et sécuritaire de juillet – août 2011 est donc tributaire de la situation antérieure.

1. L'analyse théorique du conflit politique d'après les élections de 2010

Les conflits politiques sont ceux liés à la conquête, gestion et maintien du pouvoir. Ils opposent essentiellement les organisations politiques. Ils sont généralement produits d'une crise de gouvernance politique ; d'une crise de gouvernance économique ; de stratégies de politiciens investisseurs ; et, enfin, d'ingérence de tierces parties.

1.1. Les conflits politiques comme produits d'une crise de gouvernance politique

La vie politique en Afrique se lit généralement sous l'angle du néo – patrimonialisme. Elle implique l'arbitraire et d'âpres luttes autour du pouvoir, du patronage et des ressources. Les conflits sont liés à la nature du pouvoir en Afrique.

Dans un régime néo – patrimonial, il n'ya pas d'institutionnalisation de règles de prise et d'exercice du pouvoir, les dirigeants ont tendance à s'agripper au pouvoir aussi longtemps qu'ils le peuvent et ne partent que contraints et

forcés par des mobilisations populaires ou des révoltes. Quand ils exercent le pouvoir, les chefs néo – patrimoniaux personnalisent le pouvoir et pratiquent la politique du « *Winner takes all* » qui mène à l'exclusion des « *outsiders* » et crée des tensions dans la société. Ils ne mettent en place aucun mécanisme de lutte pacifique pour le pouvoir. Cette difficulté à séparer la personne de la fonction de chef d'Etat a amené Sandrine PERROT à se demander s'il y a une vie après le pouvoir en Afrique¹. Sandrine PERROT a montré que dans un grand nombre d'Etats africains, la succession au pouvoir se fait de manière violente, le leader partant après un putsch, un assassinat ou une rébellion. Ainsi, entre 1960 et 1999, le mode de succession au pouvoir en Afrique est essentiellement violent. Par conséquent, selon GAZIBO, en l'absence de « *mécanismes de succession acceptés par tous les acteurs et du respect des règles du jeu politique, la violence reste bien souvent la seule manière de créer l'alternance* »².

1.2. Les conflits politiques comme produits d'une crise de gouvernance économique

L'angle du néo-patrimonialisme permet de montrer que les conflits liés à la gestion du pouvoir sont les produits d'une crise de gouvernance économique. Celle – ci est naturellement liée à la crise de gouvernance politique. En effet, puisque dans la plupart de fois, il n'y a pas de vraie séparation entre la fonction et la personne qui l'occupe (arrivée au pouvoir en général par la force), il n'ya pas non plus de mécanismes d'imputabilité. Ce déficit de mécanismes de limitation du pouvoir laisse la porte ouverte à la corruption et aux abus.

Pour toutes ces raisons, le mode de gestion du pouvoir d'Etat apparaît comme une composante centrale dans le déclenchement des conflits sur le continent. En effet, il n'y a pas de véritable politique économique à long terme. En vertu de la logique de confusion des secteurs publics et privés, de la personnalisation du pouvoir et de la redistribution clientéliste, deux phénomènes sont corrélatifs à ce régime. D'une part, l'Etat devient le lieu principal d'enrichissement et de promotion sociale et, d'autre part, les élites

¹ Sandrine PERROT, *Y a – t – il une vie après le pouvoir ? : le devenir des anciens chefs d'Etat africains*, Travaux et documents du CEAN, n°51-52, 1998

² Mamoudou GAZIBO, *op.cit*, p.128

tendent à se cliver entre des insiders profitant du système et des outsiders qui en sont exclus. Cette situation a pour conséquence une exacerbation des luttes pour l'accès à l'Etat et une extrême intensité de ces luttes qui deviennent un jeu à somme nulle. L'élimination d'un camp par l'autre est souvent la seule issue possible à la crise. C'est pourquoi, selon Tom PORTEUS, les conflits sont l'extension logique des faiblesses et de la faillite économique et politique des Etats africains, à laquelle s'ajoutent des transformations économiques sur le plan international. D'autres analystes montrent également que les conflits et les crises en Afrique traduisent une criminalisation de l'Etat et de la politique par des réseaux incluant des gouvernants en place, qui tentent de tirer un parti économique et financier de ces troubles.

Cette idée amène au rôle des acteurs et de leurs stratégies dans le déclenchement des conflits.

1.3. Les conflits politiques comme produits de stratégies de politiciens investisseurs

La perspective stratégique revient à montrer comment la prise en compte des phénomènes d'instrumentalisation politique par des acteurs engagés dans des luttes rationnelles pour le pouvoir permet une explication plus exhaustive que la simple existence de clivages économiques, ethnorégionaux ou la faiblesse des institutions étatiques. Ceux – ci ne sont pas suffisants, car ils ne permettent pas de voir comment les acteurs jouent effectivement et comment leurs actions, souvent bien calculés, font éclater les conflits.

Dans cette optique, le modèle du politicien investisseur est un complément fort utile au néopatrimonialisme. Tous les politiciens agiraient en quelque sorte comme des investisseurs puisqu'ils font des placements politiquement rentables comme le gestionnaire fait des placements économiques rentables. Jean Patrice LACAM montre qu'à l'instar de l'entrepreneur, l'homme politique dispose d'une matrice de ressources (argent, information, ethnie, violence, etc.) définies comme « tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique, dont l'activation [...] facilite le développement de ses

stratégies »³, peuvent être plus ou moins appropriées selon le contexte et le moment de sa carrière, le politicien doit veiller constamment à les recycler, à empêcher qu'elles deviennent obsolètes et à les renouveler (cas des crises internes à caractère identitaire). Crawford YOUNG a montré que « *même s'ils prétendent lutter contre le tribalisme dans leurs discours les hommes politiques l'ont souvent instrumentalisé dans la pratique* »⁴. Selon M. BROWN, les guerres internes surviennent non parce que « *les gens se haïssent, mais à cause de décisions rationnelles et délibérées de mauvais leaders plus soucieux de rester au pouvoir que de préserver la paix au profit de leur population* »⁵.

Dans cette perspective, l'hétérogénéité ethnique et les tensions économiques sont des causes profondes alors que l'élément déclencheur clef réside dans la décision des acteurs.

La perspective stratégique et les conséquences du néopatrimonialisme ne sont pas utiles seulement pour comprendre les manipulations internes. En effet, les conflits africains ne peuvent se comprendre sans un regard sur les ingérences externes, mues elles aussi par la préservation des intérêts de certaines puissances. Elle se présente ainsi comme un complément fort utile à l'analyse néo – patrimoniale

1.4. Les conflits politiques comme produits de l'ingérence de tierces parties.

Si nombre de conflits se lisent sous l'angle de l'héritage colonial ou comme des extensions de la rivalité bipolaire, cela n'épuise pas la question du rôle des acteurs transnationaux dans les conflits. Il faudrait également intégrer le rôle du marché noir, des réseaux transnationaux, des mercenaires et les phénomènes de pillage. Il existerait donc des liens entre certaines

³ Jean – Patrice LACAM, « Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », **Revue française de science politique**, vol.38, n°1, 1998, p.23-47

⁴ Crawford YOUNG, *The politics of cultural Pluralism*, Madison, University of Wisconsin Press, 1976

⁵ Ce commentaire sur l'ouvrage de BROWN est de Steven DAVID, « Explaining Third World Alignment », *World Politics*, n°43, janvier 1991

entreprises multinationales et la guerre. Cette ingérence externe n'implique pas seulement des pays et firmes occidentales, mais aussi, dans de nombreux cas, des voisins africains.

Les conflits politiques sont donc causés par une diversité de facteurs.

2. Le fonctionnement des institutions

2.1. Le pouvoir exécutif : banalisation de l'insécurité

Les élections de 2010 ont doté le pays d'institutions conformes à l'esprit de l'Accord d'Arusha, c'est – à – dire que les quotas ethniques et du genre sont respectés aussi bien à l'exécutif qu'au législatif.

Depuis la mise en place de ces institutions, une certaine stabilité les caractérise. Le premier anniversaire du second mandat du Président de la République a été célébré le 26 août 2011 à Kayogoro, en province Makamba, sans qu'aucun remaniement du gouvernement n'ait été opéré. La légitimité du gouvernement ne serait plus directement remise en cause par les membres de l'ADC – IKIBIRI dont la demande incessante est le dialogue ou la négociation sur de questions lancinantes avec le gouvernement, une façon bien voilée de reconnaissance partielle de sa légitimité. Par ailleurs, même si la « légitimité des urnes » n'est plus directement remise en cause aussi bien par les acteurs politiques burundais et internationaux, la « légitimité par l'action » est de plus en plus contestée par des résultats peu convaincants surtout dans les domaines de la sécurité, des droits humains et du bien – être de la population.

2.1.1. Banalisation de l'insécurité

Dans le domaine de la sécurité et des droits humains, les mois de juillet et d'août 2011 ont été aussi caractérisés par des opérations de perturbation de la sécurité avec effets corollaires sur les violations des droits humains. Des cas d'insécurité ont été reportés un peu partout dans le pays surtout dans la province de Bujumbura, Bururi, Cibitoke, Bubanza et dans la Mairie de Bujumbura. Leur expression prend la forme d'assassinats et tueries ciblés

(exécution extrajudiciaires), d'arrestations arbitraires, de corps sans vie jetés dans les rivières et dans les autres endroits auxquels les victimes ne sont pas originaires, d'embuscades sur certains axes routiers, de dépouillement de biens aux passagers, etc. Cette insécurité pousse certaines populations à la peur et à passer la nuit à la belle étoile en dehors de leurs maisons pour parer à une éventuelle attaque.

En guise d'exemple, un groupe d'hommes armés a tendu dans la nuit du 9 au 10 juillet 2011 une embuscade à Gitega contre le véhicule du chef du SNR, Emile Mohamed, tuant un de ses trois gardes du corps. Bien plus, dans la nuit du 13 au 14 juillet 2011, le représentant du parti CNDD FDD sur la colline Karugari de la zone Buruhukiro, Ndaruzaniye Alexis, a été tué par un groupe de six hommes dont deux armés de fusils. Quant aux exécutions extrajudiciaires, on relate le cas de deux personnes dont Audace Habonarugira qui ont été retrouvées tuées le 15 juillet 2011 sur la colline Nyambuye de la commune Isale. Audace Habonarugira venait de passer trois mois en salle de réanimation à l'hôpital et son assassinat aurait été prémédité à l'avance. D'autres cas sont signalés un peu partout d'affrontement entre les forces de l'ordre et les bandes armées faisant craindre une montée grandissante de l'insécurité. Pourtant, le gouvernement continue à affirmer haut et fort que la situation sécuritaire est bonne et que le Burundi ne pourra pas retomber dans les violences. En témoigne les propos du chef de l'Etat le 1^{er} juillet 2011 quand il déclarait que « *quoi qu'il arrive le Burundi ne connaîtra pas de guerre* ». Le gouvernement continue aussi d'affirmer qu'il n'y a pas de groupe rebelle au Burundi bien que ces cas d'insécurité soient perpétrés par des hommes dont certains sont identifiés par les victimes comme « *armés de fusils* » et en plus, en « *uniforme militaire ou policière* » c'est – à – dire des individus qui ne pourraient pas être qualifiés de terroristes puisqu'ils seraient reconnaissables.

Les services de la police nationale, de la documentation et ces bandes armées non encore identifiées seraient, d'après les victimes, responsables de tous ces actes. Les abus des services de la police et de la documentation seraient commis lors des opérations de traque des supposés auteurs des attaques opérées contre la population, les positions policières et autres endroits. Tandis que les abus des bandes armées seraient perpétrés contre les responsables à la base du parti au pouvoir, les policiers et la population

en général surtout lors des embuscades contre les véhicules de transport en commun dans lesquelles on dépouille les passagers de tous leurs biens (argent, téléphones, etc.).

De manière globale, l'Etat peine à contenir les actions des groupes « de bandits armés » (selon la terminologie officielle) sur le terrain et perd de plus en plus le monopole de la violence physique légitime, caractéristique essentielle d'un Etat, selon Max WEBER.

Durant les mois de juillet – Août 2011, ces groupes « de bandes armés » ont continué à s'affronter avec des positions de policiers et/ou de militaires. Ces affrontements affaiblissent la position gouvernementale consistant à qualifier ces bandes armées d'«affamés», de « fous » ou de « bandits » car en s'attaquant visiblement à l'armée et à la police, les mobiles seraient plutôt politiques que de l'ordre de la simple délinquance. La gravité de la situation sécuritaire a poussé le président du Parti UPRONA à organiser une conférence de presse le 18 août 2011 dans lequel il a menacé de se retirer du gouvernement accusé de ne pas pouvoir sécuriser les populations en matière de sécurité physique ou de justice équitable.

2.1.2. Mesures gouvernementales « paupérisant» la population

Dans le domaine du bien – être de la population, les mois de juillet et d'août, ont été caractérisées surtout par des mesures gouvernementales de hausse des prix du carburant, légère baisse du 10 août 2011 suivie d'une longue pénurie (presqu'un mois) de carburant et surtout de la mesure de hausse des prix de l'eau et de l'électricité entrée en vigueur ce 1^{er} septembre 2011. Pourtant, dans la réunion organisée par le Deuxième Vice – Président de la République tenue le 11 juillet avec les représentants de la population, ces derniers avaient manifesté leur réticence du bien fondé de revoir à la hausse les tarifs de l'eau et de l'électricité et avaient formulé deux propositions qui seraient salutaires pour la REGIDESO. D'abord, l'Etat devrait régler ses factures envers la REGIDESO. Ensuite, cette dernière devait renoncer aux avantages relatifs à la gratuité de l'eau et de l'électricité pour son personnel et pour certains corps privilégiés.

La conjugaison de toutes ces mesures avec celles relatives à l'augmentation des prix des produits Brarudi, la montée du dollar et la faible production industrielle et agricole a des conséquences néfastes sur les conditions de vie de la population déjà précaires.

2.1.3. Refus du dialogue malgré les appels incessants des acteurs locaux et internationaux

Il a été vérifié que certains pays post - conflits pouvaient replonger dans la guerre. C'est pourquoi, beaucoup d'acteurs à la fois nationaux et internationaux demandent au gouvernement du Burundi d'engager un dialogue inclusif avec tous les protagonistes du conflit burundais pour éviter la voie de la violence au Burundi.

A titre illustratif, les évêques de l'église catholique du Burundi ont fait part, au Président de la République, au lendemain de l'Assomption, leurs inquiétudes concernant l'insécurité qui semble grandissante dans certains coins du pays et ont souhaité qu'il y ait un vrai dialogue inclusif entre les différents protagonistes pour éviter la voie de la violence.

De même, lors de la conférence de presse du 2 août 2011, le président du parti UPRONA a lui aussi demandé au gouvernement d'entamer un dialogue inclusif pour ramener la sécurité au lieu de jouer sur les mots (CNDD-FDD : *« oui pour le dialogue, non la négociation »*).

Ainsi, la situation sécuritaire commence à montrer des failles au sein des partis politiques présents au gouvernement notamment entre l'UPRONA et le CNDD – FDD. Le Président du parti UPRONA se distancie de plus en plus du CNDD – FDD surtout lors des 2 conférences de presse du 2 et 18 août 2011.

Ces divergences des acteurs politiques sur les modalités de dialogue ou négociation dans un contexte de montée de l'insécurité est un indicateur de faible appropriation et capitalisation de l'esprit d'Arusha c'est – à – dire l'idée selon laquelle les Burundais devraient s'asseoir ensemble chaque fois que des problèmes d'ampleur nationale émergent sur la scène politique.

2.2. Le pouvoir législatif : un parlement quasi monocolore mais peu productif

L'assemblée nationale et le sénat ont remplis leurs missions principales de voter les lois et de contrôler l'action gouvernementale. Toutefois, le constat est que la session de juin 2011 n'a pas été plus rentable. Des sujets plus préoccupants comme la sécurité et la montée des prix des produits de première nécessité n'ont pas fait l'objet de questions orales aux ministres concernés comme celui du Commerce ; de la Défense nationale ; et, de la Sécurité publique.

2.2.1. L'Assemblée nationale

La session ordinaire de juin 2011 a été peu productive sur le plan législatif et sur le contrôle de l'action gouvernementale. En effet, pour toute la session, seuls 5 projets de loi ont été adoptés alors que pour la période sous observation, seuls 4 projets de loi ont été adoptés.

Sur le plan législatif, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté les projets de lois ci-après :

- Le 10 juillet 2011, adoption du Projet de loi portant sur le Commerce des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacés d'extinction (CITIES en sigle).
- Le 12 juillet 2011, adoption du Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de financement entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) : Financement Additionnel au Projet de Développement du Secteur Routier
- Le 24 août 2011, adoption de deux projets de loi :

* Le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt n°BADEA/08 juin 2011 entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) relatif au projet de route multinationale Burundi-Rwanda,

Tronçon I : Bujumbura–Nyamitanga », signé à Bujumbura le 08 juin 2011

* Le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole sur la Coordination de la politique étrangère de la communauté Est Africaine

Par contre, certains projets de loi acheminés au Bureau de l'Assemblée nationale par le Gouvernement (pour cette session) n'ont pas été adoptés. Il s'agit entre autres du projet de loi portant sur les anciens combattants ; du projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole de la Cour de justice de l'Union africaine ; du projet de loi portant Révision de la loi n°1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics.

Quant au contrôle de l'action gouvernementale, seulement quatre ministres ont eu à répondre aux questions orales avec débat pour une période de trois mois.

► Le 24 juin 2011, le Ministre de l'Energie et des Mines a été invité pour répondre aux questions orales avec débat des députés dans le but de mieux comprendre les raisons qui ont poussé le Gouvernement à proposer une nouvelle tarification en rapport avec les services de la REGIDESO et de s'informer sur la qualité des prestations de cette société paraétatique. Suite à cette séance, la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation a été chargée par la plénière de l'Assemblée Nationale de se pencher sur cette question afin d'évaluer la pertinence d'une telle mesure. C'est ainsi qu'en date du 3 août 2011, ladite Commission, a présenté un rapport y relatif contenant un certain nombre de recommandations formulées à l'endroit du Gouvernement.

► Le 6 juillet 2011, le Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation est venu répondre aux questions ayant trait à l'ordonnance ministérielle n° 620/614 du 7 juin 2011 portant Révision de l'Ordonnance ministérielle n° 620/150 du 17 avril 1990 régissant dans l'Enseignement

Secondaire les activités pédagogiques relatives à l'évaluation et aux conditions de passage de classe, de redoublement et d'obtention de certificats et diplômes.

- Le 19 juillet 2011, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a été invité à répondre aux questions des Députés relatives à la politique en matière des sports et à la question des droits d'auteur.
- Le 4 août 2011, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est venu répondre aux questions relatives aux critères de choix des candidats ayant accès à l'université, aux critères de choix des bénéficiaires des bourses d'étude à l'étranger, au processus de création et de suivi des universités privées, ainsi qu'au processus d'harmonisation de l'enseignement dans les pays membres de la Communauté Est-Africaine.

Au cours de cette période, l'Assemblée nationale a reçu deux hôtes de marque à savoir le Président de l'Assemblée nationale française, Bernard ACCOYER (du 8 au 9 juillet 2011) et le président sud -africain Jacob ZUMA, qui est allé adresser un message au parlement burundais (le 11 août 2011) à l'occasion de sa visite d'Etat au Burundi du 10 au 12 août 2011.

2.2.2. Le sénat

A l'instar de l'Assemblée nationale, le Sénat a eu à adopter certains projets de loi. Il s'agit de :

- Le 14 juillet 2011, adoption du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement entre la République du Burundi et l'Association internationale de développement : financement additionnel au projet de développement du secteur routier
- Le 27 juillet 2011, adoption du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement entre la République du Burundi et l'Association internationale de

développement : financement additionnel au projet de développement des secteurs financier et privé.

- Le 16 août 2011, adoption du projet de loi portant révision de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.
- Le 23 août 2011, adoption du projet de loi portant sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvages.
- Le 30 août 2011, adoption du projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole sur la coordination de la politique étrangère de la Communauté est-africaine.
- Le 30 août 2011, adoption du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt BADEA du 8 juin 2011 entre la République du Burundi et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique relatif au projet de route multinationale Burundi-Rwanda, tronçon I : Bujumbura-Nyamitanga.

Quant au contrôle de l'action gouvernementale, le Sénat du Burundi a eu à adresser pour la période concernée certaines questions orales suivies de débat à seulement deux membres du Gouvernement à savoir :

- La question orale avec débat posé conjointement au ministre de la Solidarité nationale, des Droits de la personne humaine et du Genre et au ministre de l'Intérieur sur la problématique des femmes et des enfants en situation de rue (le 26 juillet 2011)
- La question orale avec débat adressée au ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le sida sur la disponibilité des ARV (le 04 août 2011).

Le sénat s'est réjoui aussi de la visite du Président de l'Assemblée nationale française et du président sud africain qui a eu à adresser son message au parlement.

2.3. Le pouvoir judiciaire : entre politisation et instrumentalisation

La période de juillet – août 2011 a été caractérisé par l’incarcération de trois avocats en moins de deux semaines et des rebondissements de l’affaire MANIRUMVA et celle de Kassi Manlan. En effet, trois avocats dont le bâtonnier Isidore RUFYIKIRI ont été incarcérés à Mpimba. Ainsi, le 15 juillet 2011, Me Suzanne Bukuru, avocate des parties civiles dans l’affaire Patrice FAYE, a été arrêtée par le Procureur Général près la Cour d’appel de Bujumbura et envoyée en prison pour « *complicité d’espionnage* », infraction libellée contre tout étranger qui commettrait un acte de trahison en temps de guerre au Burundi.

Le 27 juillet 2011, ce fut le tour du bâtonnier Isidore RUFYIKIRI d’être emprisonné accusé d’outrage aux magistrats et à l’autorité publique.

Le dernier cas est celui de l’emprisonnement de Me François NYAMOYA, emprisonné le 28 juillet 2011 accusé de subornation des témoins dans l’affaire de l’assassinat du Dr Kassi Manlan.

Les deux premiers ont été libérés et acquittés après multiples pressions et solidarité de la part des ordres des avocats du Burundi, de la Belgique, de l’east african community, etc. et des organisations de défense des droits de l’homme. Me François NYAMOYA reste écroué à Mpimba bien que tous les spécialistes du droit affirment que l’infraction pour laquelle il est poursuivi date de 2003 et que par conséquent elle est tombée sous la prescription.

Quant à l’affaire MANIRUMVA, le Ministère public a annoncé son intention de mener des compléments d’enquête étant donné qu’un certain nombre d’irrégularités ont été observés ; que l’enquête s’est révélée partielle et incomplète et que les procédures ont enregistré des retards importants. C’est dans cette optique que Sept organisations non gouvernementales se sont félicités de cette intention dans une déclaration faite le 20 juillet 2011 et ont proposé de mener de nouvelles investigations sur des éléments de preuve qui n’ont pas été pris en compte auparavant notamment le prélèvement d’échantillons d’ADN et la tenue d’interrogatoires de certains responsables de haut rang. Toutefois, les convocations incessantes (début

septembre) de certains membres de la société civile (APRODH, OLUCOME, etc.) dans cette affaire font craindre une nouvelle orientation de l'affaire.

Concernant l'affaire de l'assassinat du Dr Kassi Manlan, il est dit que Me François NYAMOYA a été emprisonné suite aux plaintes déposées par les ex – inculpés dans cette affaire qui ont été acquittés.

3. Les rapports Etat – Société

La cristallisation des tensions entre l'Etat et la société peut être analysée sous trois angles : rapports Etat – partis politiques ; rapports Etat – Société civile ; rapports Etat – médias.

3.1. Rapports Etat – partis politiques : dialogue de sourds

Les rapports entre l'Etat et les partis politiques de l'opposition surtout ceux regroupés au sein de l'ADC – Ibibiri ne sont pas au bon fixe mais sont caractérisés par une certaine tension qui n'a pas encore faibli depuis les élections communales de 2010. En effet, le contentieux électoral issu des élections communales de mai 2010 est à la base de cette détérioration de relations.

Le climat d'insécurité qui a suivi les élections boycottées par l'ADC Ibibiri laisserait penser à un lien entre l'ADC et l'insécurité.

Le constat est que la plupart des leaders des partis politiques regroupés au sein de l'ADC Ibibiri sont encore à l'étranger malgré l'appel lancé par le Président NKURUNZIZA lors de la célébration du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale. Par ailleurs, les victimes de l'insécurité grandissante surtout les assassinats et les tueries seraient pour la plupart membres du FNL fidèles encore à Agathon RWASA et du CNDD-FDD. Bien plus, selon l'APRODH, les prisonniers politiques appartiendraient principalement aux partis FNL/aile RWASA et UPD.

Au cours des mois de juillet – août 2011, certains leaders des partis de l'ADC ont été inquiétés par la justice. C'est le cas de Chevineau

MUGWENGEZO qui a été convoqué le 18 juillet 2011 pour un interrogatoire au parquet de la Mairie de Bujumbura.

Bien plus, certains analystes voient en l'incarcération le 28 juillet 2011 de Me François NYAMOYA, Secrétaire Général et Porte parole du parti MSD, des mobiles politiques car le délit dont il est accusé a été prescrit.

Il en est aussi le cas du président du FRODEBU, Léonce NGENDAKUMANA, qui a été convoqué pour le 30 août 2011 à se présenter devant le procureur suite à ses déclarations.

Toutes ces convocations détériorent les relations entre l'Etat et les partis politiques de l'opposition. Ces derniers soupçonnent l'Etat de vouloir les priver de l'espace et consacrer un monopartisme de fait qui serait contraire aux aspirations d'un régime démocratique.

3.2. Rapports Etat – société civile : persistance d'une crise de confiance

Durant la période juillet – août 2011, les relations entre l'Etat et la société civile ont de nouveau connues une crise de confiance. En témoigne le communiqué sanctionnant les travaux du Conseil national de la sécurité tenus à Bururi du 18 au 19 août 2011 qui a bien mentionné que le Conseil national de sécurité était profondément préoccupé par les déclarations non apaisantes de certains individus de la classe politique, de la société civile et de certains medias qui semblent cautionner la criminalité consécutive au banditisme, aux conflits fonciers et à la prolifération des armes au sein de la population civile. Ce communiqué a rappelé que ces actes criminels étaient intentionnels et ne révélaient aucun caractère rebelle au moment où tous les Burundais entendent chaque jour de cas d'assassinats et de tueries ciblés. Par contre la société civile rejette ces accusations globalisantes.

Bien plus, lors des états généraux de la société civile au Burundi tenus à Gitega du 24 au 25 août 2011, le gouvernement aurait tenté de mettre en place un nouveau forum qui représenterait la société civile à la place du FORSC, opération qui a été vite déjouée par les OSC.

Tous ces actes constituent un indicateur de manque de confiance qui persiste entre le gouvernement et la société civile.

3.3. Rapports Etat – médias : menaces à la liberté de la presse

Les mois de juillet – août 2011 ont été caractérisés par des convocations incessantes des journalistes devant la justice et des mises en garde de certaines stations (Isanganiro, RPA) par le Conseil National de la Communication. En effet, dès le 19 juillet 2011, il ya eu la comparution d'Esdras NDIKUMANA, correspondant de RFI, chez le procureur général près de la cour d'appel de Bujumbura. Il était interrogé sur sa collaboration avec les journalistes de la télévision française M6 qui avaient été accrédités par la CNC pour faire un documentaire sur les filles citées dans l'affaire Patrice FAYE.

Le 24 juillet 2011, le CNC a mis en garde la RPA pour avoir diffusé des *« informations susceptibles d'inciter à la haine et compromettre les efforts de réconciliation au Burundi »*.

Le 29 juillet 2011 : convocation à Bujumbura de Bob Rugurika (rédacteur en chef à la radio RPA) et de Patrick MITABARO (rédacteur en chef de radio ISANGANIRO) au parquet près du Tribunal de Grande Instance de Bujumbura pour enquêtes judiciaires. Bob Rugurika en était à sa troisième convocation car il avait été interrogé par le procureur de la République le 18 juillet 2011 pour avoir consacré une chronique à une lettre ouverte envoyée par Pancras CIMPAYE, porte parole du Frodebu, au Président de la République. De même, il a été entendu le 20 juillet 2011 au sujet de la couverture de la conférence de presse organisée par Chevineau Mugwengezo, tenue le 13 juillet, critiquant l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'électricité. Par ailleurs 4 journalistes sont encore poursuivis en justice. Il s'agit de Raymond ZIRAMPAYE, Domithile KIRAMVU, Bonfils NIYONGERE et Philbert MUSOBOZI accusés par le Maire de la ville de Bujumbura d'avoir diffusé des informations offensantes sur les ondes de la RPA.

Le 27 juillet 2011, la radio Isanganiro a reçu une lettre de mise en garde officielle du CNC pour une information dérangeante diffusée sur les ondes de la radio deux jours avant.

Le 9 août 2011, convocation de nouveau des deux rédacteurs en chef de la RPA et de la Radio Isanganiro auprès du parquet près du Tribunal de Grande Instance de Bujumbura.

Selon Reporters sans Frontières, toutes ces « *convocations judiciaires régulières et les mises en garde du CNC relèvent du harcèlement et de l'intimidation contre les médias privés. Elles alimentent un climat hostile à la liberté de la presse* ».

Conclusion

Les mois de juillet – août 2011 sont le reflet de la situation antérieure surtout au niveau de la sécurité et du refus du dialogue. Les institutions politiques n'éprouveraient aucun problème de blocage mais semblent banaliser les questions jugées fondamentales et méritant débat, dialogue ou négociation par tous les autres acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux.